

Plaisir
Jeu
Esprit d'équipe
Fair-Play
Partage
Respect



N°507 du 19 juin 2020



District de la
**Nièvre de
football**

NIEVRE FOOTBALL

Journal officiel du District de la Nièvre

ENSEMBLE, faisons vivre le football Nivernais ! – Tél : 03.86.61.07.23



SOMMAIRE

Actualités

☞ Accès [direct](#)

Mémento

☞ Accès [direct](#)

Procès-verbaux

☞ Accès [direct](#)

Rencontres, résultats
et classements

☞ Disponibles sur le
site du District

NOS PARTENAIRES

BRICO
MARCHÉ

Intermarché
VARENNES-VAUZELLES



Volkswagen

SP
COMM RT

NIÈVRE
le département



CENTRE LOIRE

Une aide exceptionnelle pour le football amateur !



Le Comité exécutif de la FFF a acté, lors de sa séance du jeudi 4 juin 2020, la mise en place d'un fonds de solidarité exceptionnel pour soutenir la reprise d'activité de ses clubs et faire face aux répercussions économiques de la crise du covid-19 lors du démarrage de la saison 2020-2021.

*** L'article complet en pages intérieures ***

Parmi les aides annoncées, l'une fait l'objet d'un dispositif spécifique qui implique la FFF, les ligues et les districts. Il s'agit du Fonds de solidarité national dont l'aide correspond à 10 euros par licencié que percevront tous les clubs affiliés, s'ils la sollicitent.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les clubs de football affiliés et actifs à la FFF en 2019-2020 et 2020-2021 (hors groupements de jeunes et centres de gestion). Tout nouveau club démarrant une activité lors de la saison 2020-2021 ne sera pas concerné par ce dispositif, n'ayant pas subi l'impact de la crise sanitaire au cours de la saison précédente. En revanche, les nouveaux clubs émanant d'une fusion, qui démarrent leur activité en 2020-2021, peuvent prétendre au fonds, dans la mesure où les clubs qui ont participé à la fusion étaient en activité au cours de la saison 2019-2020.

Comment en bénéficier ?

Il suffit de répondre par oui ou par non à une question très simple présente sur la première partie d'un formulaire qui s'affiche automatiquement à l'ouverture de Footclubs : « Votre club souhaite-t-il solliciter l'aide du fonds de solidarité national mis en place par la FFF, les Ligues et les Districts ? Aussi, dans le cas où un club aurait fait une erreur, il aura la possibilité de faire une demande officielle par mail à l'adresse fonds-solidarite@lbfc.fff.fr, qui se chargera alors de la relayer auprès de la FFF.

Quand remplir ce formulaire ?

Depuis le 4 juin 2020 avec l'ouverture de la campagne des licences 2020-2021 et ce, jusqu'au 30 septembre 2020. Mais le plus vite sera le mieux !

Quelle aide peut-on attendre ?

Chaque club faisant la demande percevra en début de saison prochaine une aide correspondant à l'équivalent de 10 euros par licencié (nombre de personnes licenciées au sein du club au 30 juin 2020, non prise en compte des double licences). Pour rappel, sur les 10€, la Fédération apporte 7€, la Ligue 1,5€ et le District 1,5€.

Quand et comment cette aide sera-t-elle versée ?

Dès le début de la saison 2020-2021, afin d'aider au redémarrage de l'activité. Pour chaque club qui en fait la demande, le compte club « Ligue » sera crédité de 5€. Simultanément, le compte club « District » sera également crédité de 5€, ce qui correspondra donc à la somme de 10€ citée précédemment. Cette aide correspondra à un allègement des charges de début de saison prochaine, notamment avec la prise des licences. A noter que les premières sommes créditées sur le compte des clubs le seront à compter :

1. Du mardi 1^{er} Septembre pour les clubs qui ont fait la demande entre le 4 Juin et le 15 Août 2020 ;
2. Du mardi 30 Septembre pour les clubs qui ont fait la demande entre le 16 Août et le 15 Septembre ;
3. Du jeudi 15 Octobre pour les clubs ayant fait la demande entre le 16 Septembre et le 30 Septembre.

Des questions sur le Fonds de Solidarité ?

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football est à votre écoute pour toutes les interrogations sur le Fonds de solidarité National du Football. Pour cela, nous vous remercions de poser vos questions à l'adresse suivante : fonds-solidarite@lbfc.fff.fr



Pratiquer en partie le football est à nouveau possible. La FFF propose deux guides pratiques pour aider les clubs et les établissements scolaires à retrouver les terrains dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

La FFF a, depuis le début de cette crise, placé la santé au premier plan en préconisant l'arrêt des activités des clubs et des compétitions dès le 13 mars dernier. À ce jour, la pratique normale du football (entraînement collectif, matches...) n'a pas encore été autorisée par le gouvernement dans le cadre des règles sanitaires mises en place pour lutter contre la pandémie du covid-19.

Mais il est à nouveau possible de reprendre l'activité football, sous la forme d'une pratique adaptée respectant scrupuleusement les mesures de distanciation et les gestes « *barrière* ». Pour y voir plus clair et organiser sans risque cette pratique, les directions de la FFF (Direction technique nationale, Direction médicale) ainsi que la Ligue du Football Amateur et le Fondaction du Football ont ainsi réalisé, en étroite relation avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère des Sports, deux guides pratiques et de conseils pour aider les clubs et les établissements scolaires à retrouver les terrains en sécurité et dans la sérénité.

Le guide « *Reprise d'activité dans les clubs de football* » sera utile pour faciliter la reprise de la pratique sur les terrains dans les clubs qui le souhaiteront. Il rassemble les informations à connaître, les mesures et règles à mettre en place ainsi que des conseils pour organiser des ateliers avec et sans ballon pour toutes les catégories d'âge, des U7 aux U18.

[Guide d'appui à la reprise d'activité dans les clubs de football](#)

Le guide « *Reprise des activités physiques et sportives au sein du milieu scolaire* » s'inscrit dans le dispositif gouvernemental « 2S2C » (sport, santé, civisme, culture). Il permet aux éducateurs de clubs de déployer dans les établissements un outil adapté aux conditions sanitaires actuelles.

[Guide d'appui à la reprise des activités physiques et sportives au sein du milieu scolaire](#)

Pour une reprise d'activité en sécurité, la FFF a aussi édité quatre affiches de conseils pratiques et simples à mettre en œuvre, à destination des clubs et de leurs licencié(e)s, à télécharger :

1. [Activités de reprise proposées des enfants aux adultes](#) ;
2. [Aménagements pour accéder aux installations sportives](#) ;
3. [Recommandations pour l'organisation de la pratique](#) ;
4. [Les bons comportements à adopter pour la reprise dans votre club.](#)

Informations licences 2020-2021

Le District de la Nièvre de Football met à disposition des clubs l'ensemble des documents nécessaires pour les gestions des licences 2020/2021. Nous vous informons que la date d'ouverture de la saisie des licences 2020-2021 **est effective depuis le jeudi 4 juin 2020.**

Bordereaux et questionnaire de santé

[Licence Arbitre](#)

[Licence Joueur / Dirigeant](#)

[Licence animateur / Educateur](#)

[Questionnaire de santé](#)

[Certificat Médical pour la dématérialisation](#)

[Dossier de Surclassement](#)

Documents Annexes

[Validité du Certificat Médical](#)

[Notice d'information Individuelle Accident](#)

[Déclaration d'honorabilité Educateurs bénévoles](#)

[Accord du club pour l'application d'une dispense du Cachet Mutation](#)

Tous à la dématérialisation !

Depuis la saison 2017/2018, la Fédération Française de Football, ses Ligues et ses Districts ont suivi le chemin de la dématérialisation des licences. De nombreux clubs sont d'ores et déjà passés à cette démarche, mettant donc fin au classeur regroupant les licences papiers.

Une question sur la procédure et démarche à suivre ? Le [guide d'utilisation](#) est à votre disposition pour plus de renseignements.

Engagements séniors 2020-2021

Les engagement séniors masculins sont maintenant disponibles via FOOTCLUBS. Chaque équipe est déjà pré-engagée.

La procédure à suivre reste identique aux saisons passées : chaque club doit donner son accord via FOOTCLUBS pour valider son engagement. Deux fiches méthodes sont à votre disposition :

1. [Fiche n°1 : engager une équipe dans une compétition](#)
2. [Fiche n°2 : engager une nouvelle équipe dans une compétition](#)

Les dates limites :

- D1 – D2 – D3 : le vendredi 10 juillet 2020 (dernier délai), uniquement par FOOTCLUBS
- D4 : le vendredi 21 août 2020 (dernier délai), uniquement par FOOTCLUBS.

Le football féminin poursuit son développement !



Depuis 3 saisons, le critérium Football Féminin du District de la Nièvre est en augmentation constante au niveau du nombre d'équipes participantes.

En effet, lors de la dernière saison 2019/2020, ce ne sont pas moins de 11 équipes qui se sont affrontées. La saison prochaine se veut dans la continuité et le District de la Nièvre espère même faire 2 poules de niveaux si d'autres équipes se joignent au critérium.

Pour rappel, les équipes du FC Nevers 58 1 et 2, SNID 1 et 2, Corbigny, St Révérien, Entente Clamecy Andryes, Entente Pouilly 2F2N, Cosne US, FC Cosnois et Marzy constituaient notre poule la saison 19-20.

Chaque équipe pratique à 8 joueuses de fin septembre à début juin. Ouverte de U16 à Seniors, chaque club a la possibilité de licencier leurs pratiquantes de deux manières :

- Licences Libres Féminines
- Licences Football Loisirs qui permet de s'inscrire dans la politique fédérale « Club de demain »

La date limite d'engagement dans le Critérium est fixée au 21 août 2020, via FOOTCLUBS.

Des interrogations sur la création d'une équipe ?

N'hésitez pas à contacter notre CTD DAP, Nicolas TREPKA, soit par mail : ntrepka@nievre.fff.fr soit par téléphone : 0647418668



District de la
Nièvre de
football

COMITE DE DIRECTION

Réunion 9 juin 2020 à Varennes-Vauzelles

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres en présentiel : Mme BEAURENAUD, MM. ALDAX, ATERO, BERFORINI, BUCHETON, DUFLOUX, FONTENIAUD, FRANCE, LAVALETTE, MAY, MEIGNEN, NOGUES, PONSONNAILLE
ou en visioconférence

Membres excusés : Mme GALVAING-GAUTHIER (pouvoir à F. VALLET), MM. BASTIEN (pouvoir à F. VALLET), BOITIER (pouvoir à D. ATERO), BONDOUX, LEJEUNE (pouvoir à F. VALLET)

Membres invités présents : MM. LEMERCIER, TREPKA

Membre invité excusé : M. ARCHAMBAULT

Françoise VALLET remercie les membres pour leur présence pour ce Comité de Direction en présentiel ou en visioconférence, depuis leur domicile.

Après cette période de confinement puis de déconfinement, il est important d'être tous là en bonne santé. Elle remercie tous les membres et salariés qui l'ont aidée à assurer la gestion de cette crise sanitaire inédite dans l'histoire du Football.

1. ÉVÉNEMENTS, INVITATIONS

Cf. annexe 1.

2. COURRIERS, COMMUNICATIONS

Cf. annexe 1.

3. ADOPTION PV

⇒ Bureau du 27 mai 2020 (réunion électronique)

⇒ Bureau du 2 juin 2020

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

4. INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE

Le Comité de Direction félicite et remercie les clubs nivernais ayant gardé le contact avec l'ensemble de leurs licenciés tout au long de la période de confinement, notamment via les réseaux sociaux.

Le Comité de Direction félicite :

- le club de l'AS GARCHIZY pour son accession en R1
 - le club de l'ASA VAUZELLES pour son accession en R2
 - les clubs de LA MACHINE et COSNE 2 pour leur accession en R3
 - et l'ensemble des clubs départementaux qui accèdent en division supérieure :
1. F.C. NEVERS BANLAY 1, MARZY 1, COULANGES 1, CHAULGNES F.C. 1, PREMERY 1 montée en D1
 2. VAUZELLES 3, GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS 1, ENTRAINS 1, MOULINS ENGILBERT 1, CHATILLON 1, F.C. NEVERS BANLAY 2, LA MACHINE 2, SUD LOIRE ALLIER 2 accédant en D2
 3. VARZY 1, CHAULGNES F.C. 2, CERCY 2, ST SEINE 1, ESN 58 3, ST PIERRE 2, MOULINS ENGILBERT 2 accédant en D3.

4.1. Retour sur la dernière Cellule de crise LBFC et présidents de District

Daniel FONTENIAUD fait un compte-rendu de ses échanges avec tous les autres présidents de Ligue et la FFF. Divers points ont été évoqués :

➔ Intervention de Noël LE GRAËT : malgré les pertes dues à l'absence des matchs internationaux (-5 M€) de droits TV (-5,8M€), les comptes sont à l'équilibre car beaucoup moins de dépenses.

Tous les partenaires sont restés fidèles.

Si les stades sont ouverts, il espère que les entraînements pourront recommencer début Août.

Il est en discussion avec le Gouvernement pour que les finales de la Coupe de France et de la Ligue puissent avoir lieu les 2 derniers week-ends de juillet....

➔ Le Fonds National de Solidarité (voir le communiqué de la FFF en Annexe 2)

La FFF, la LBFC et le DNF s'associent pour donner respectivement aux clubs 7€, 1,5€ et 1,5€ ce qui fera 150 000 € pour la LBFC et 10 000 € pour le DNF

Les clubs doivent remplir un questionnaire pour se voir verser les 10 € par licencié. Chaque club sera destinataire d'un courrier qui précisera la démarche.

➔ Les compétitions pourraient recommencer avec un nombre maximal de 5000 personnes pour les compétitions nationales : N1 le 21/08, N2 le 22/08, N3 et U19N les 29 ou 30/08, D1F, D2F et U17N les 5 ou 06/09. Le 3^{ème} tour de Coupe de France pourrait être placé le 20/09.

Daniel FONTENIAUD informe que la reprise des championnats R1 R2 R3 aura lieu le 13 septembre 2020.

4.2. Reprise des entraînements et championnats départementaux

Dans l'attente de l'élaboration des calendriers régionaux et départementaux, plusieurs scénarii seront envisagés par les Commissions Sportives Séniors et Jeunes.

Face aux questions concernant le fait de rassembler moins de 10 personnes pour tout de même pratiquer ou s'entraîner (activités sans ballon et/ou activités avec son propre ballon, sans contacts, sans opposition), les dirigeants de clubs sont incités à la plus grande prudence au regard de la responsabilité légale des clubs et des collectivités locales qui mettent à disposition terrains, locaux, vestiaires, tribunes et foyers de vie.

Un retour « normal » aux activités passera systématiquement par l'agrément des élus locaux (mairie, communauté de communes) et par le respect de règles sanitaires et sociales très précises. Il en va de même pour l'organisation future de stages, de rassemblements, de tournois. Le strict respect des consignes

gouvernementales ainsi qu'une invitation à la patience et aux prochaines annonces des pouvoirs publics sont donc rappelés à l'ensemble des pratiquants et des dirigeants.

Rappel : il est absolument interdit d'organiser des matchs : cela engagerait la responsabilité des présidents et les joueurs ne seraient pas assurés !!!

4.3. Vie du DNF

Bien que la prudence soit encore de mise au quotidien, nous retrouvons petit à petit une vie « normale », et cela grâce au sérieux et à la discipline de chacune et chacun dans le respect des gestes barrières et des règles sanitaires.

Toutefois, il ne serait pas judicieux de faire comme si cet épisode du Covid-19 était derrière nous, et nous nous devons, en tant qu'employeur, de poursuivre notre mission visant à assurer la sécurité et la santé physique de nos salariés.

C'est pourquoi, le siège du District de la Nièvre de Football restera encore fermé au public.

Cependant le personnel administratif et technique est joignable aux numéros habituels.

4.4. Statistiques licences

Françoise VALLET dresse un bilan du nombre de licences délivrées à la date du 7 juin 2020 : le District enregistre **6260** licenciés contre **6687** en fin de saison passée, soit une diminution de 427 (6% environ).

A noter que la campagne des licences 2020/2021 est ouverte depuis ce jeudi 4 juin.

4.5. Assemblée Générale électronique de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté

Cette Assemblée, dont les modalités spécifiques seront portées à la connaissance des clubs, sera organisée le vendredi 26 juin à 18h30. Elle portera principalement sur les schémas des compétitions régionales.

A noter que le championnat R3F aura une phase « automne » sous l'égide des Districts et les équipes pourront disputer le championnat régional lors d'une phase « printemps ».

4.6. Assemblée Générale Elective du DNF

Suite aux dernières décisions du Comité Exécutif en date du 3 avril concernant le calendrier électoral à savoir :

- L'Assemblée Fédérale du 12 décembre maintenue, mais non électorale ;
- L'élection du Comité Exécutif de la FFF et de la Haute Autorité du Football est fixée au 13 mars 2021 ;
- Les élections des Comités Directeurs de Ligue devront être organisées au plus tard le 31 Janvier 2021, L'Assemblée Générale Électorale de notre Ligue se tiendra le 19 décembre 2020 ;
- Les élections des Comités Directeurs de District devront être organisées au plus tard le 20 décembre 2020 ;

En conséquence, l'Assemblée Générale Électorale du District de la Nièvre, prévue le 04 juillet est reportée au samedi 31 octobre 2020 à 8h30 dans la salle des fêtes d'Imphy.

Un rétro planning est porté à la connaissance du Comité de Direction (Annexe 3).

La Présidente indique qu'il va falloir trouver de nouveaux membres pour compléter la Commission de Surveillance des Opérations Électorales.

4.7. Médailles

4.7.1. Distinctions Fédérales 2019

Dans le cadre de la politique de Récompenses des Bénévoles mise en place par la Fédération Française de Football concernant les « Distinctions Fédérales », la Présidente et Bernard MAY soumettent aux membres du Comité de Direction pour le District de la Nièvre un listing des récipiendaires.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette proposition qui sera soumise à l'approbation de la Ligue et la FFF.

4.7.2. Distinctions Ligue Bourgogne-Franche-Comté 2019

Dans le cadre de la politique de Récompenses des Bénévoles mise en place par la Ligue Bourgogne- Franche-Comté concernant les « Distinctions Ligue », la Présidente et Bernard MAY soumettent aux membres du Comité de Direction un listing des récipiendaires.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette proposition qui sera soumise à l'approbation de la Ligue.

5. POINT FINANCIER

4 5.1. DNF

Guy LAVALETTE établit un point rapide sur la situation du District et indique que l'exercice sera probablement déficitaire.

5.2. Clubs

Guy LAVALETTE indique que deux clubs sont en situation critique, le RC NEVERS MAUPAS et le COSNOIS FC. Il propose qu'un courrier leur soit adressé via Notifoot afin qu'ils régularisent leur situation financière au plus tard à la date des engagements fixée le 10 juillet 2020.

Les membres approuvent à la majorité (1 abstention) l'envoi de ce courrier de mise en demeure.

6. POINT SUR LES COMPETITIONS

6.1 Saison 2019/2020 : validation des accessions et rétrogradations

Suite au Procès-Verbal n° 26 de la Commission Départementale Statuts et Règlements du 5 juin dernier, les membres valident à l'unanimité les accessions et rétrogradations sous réserve des dossiers en cours et/ou homologations à venir.

6.2 Saison 2020/2021 : organisation des championnats

Bernard MAY rappelle que la date limite d'engagement pour les championnats D1/ D2/ D3 est fixée au 10 juillet 2020 et celle pour le championnat D4 au 21 août 2020.

La Commission des Compétitions Seniors se réunira à la mi-juillet afin de constituer les groupes pour la saison 2020/2021.

Il propose d'officialiser la date de reprise des championnats au 13 septembre 2020, proposition actée à l'unanimité.

7. BILAN et PROJECTION DES COMMISSIONS

Commission des Compétitions Seniors : Bernard MAY indique la forte probabilité que Jean MAURIAC prenne un peu de recul la saison prochaine.

Commission Vétérans : RAS.

Commission de Discipline : Patrick DUFLOUX indique son souhait de ne pas repartir pour la prochaine mandature et de confier la Présidence de la Commission de Discipline à Alain ALDAX. Il déclare que, suite à de nombreuses absences des membres de la commission, il envisage de « recruter » de nouvelles personnes.

Commission Statut et Règlements : Joseph BERFORINI indique que sa commission reste en place jusqu'aux prochaines élections mais que lui-même ne sait pas encore s'il renouvellera sa candidature en qualité de Président de cette commission.

Commission d'Appel : Patrick PONSONNAILLE déclare rencontrer des soucis d'effectif par rapport aux membres élus et non élus composant sa commission et envisage donc de trouver de nouveaux membres non élus.

Commission des Délégués : RAS.

Commission de l'Arbitrage : RAS.

Commission Statut de l'Arbitrage : Jean-Claude MEIGNEN indique vouloir trouver de nouveaux membres au titre des clubs en remplacement de MM. Christophe BOLLE et Bruno DELADREUX.

Quelques commissions demandent à être complétées.

8. QUESTIONS DIVERSES

↪ **Françoise VALLET** au nom du DNF présente ses félicitations à **Clément TURPIN** désigné comme le meilleur arbitre de L1 et à **Florence GUILLEMIN**, N°1 de la Fédérale Féminine 1.

Elle félicite aussi les 7 nouveaux arbitres de la LBFC qui auront l'occasion de porter l'écusson fédéral dès la reprise des championnats fédéraux.

Ces bons résultats valorisent l'investissement de tous leurs formateurs régionaux et départementaux qui œuvrent « dans l'ombre » à leurs côtés.

Pour les centraux

1. Ligue 2 (F2) : **Alexandre PERREAU NIEL** – 4^{ème} du classement
2. National (F3) : **Antoine VALNET** maintenu
3. National 2 (F4) : **Alexandre MERCIER** – **Joaquim CAFFE PIERSON** maintenus
4. Fédérale Féminine 1 : **Florence GUILLEMIN** – N°1 / **Alexandra COLLIN** maintenue
5. Fédérale Féminine 2 : **Céline BAGROWSKI** maintenue + **Mathilde FRONT** (accession)

Pour les assistants :

1. Assistants Ligue 1 (AAF1) : **Julien AUBE** et **Huseyin OCAK** maintenus
2. Assistants National (AAF3) : **Vianney ROZAND** – **Quentin GUIDOU** (accession)
3. Assistante Fédérale Féminine (AAFE) : **Valérie TODESCHINI**

Pour les Jeunes Arbitres Fédéraux – Nouveaux nommés :

Lilian BOUVERESSE – Evan JERONIMO – Baptiste LAMBERT – Hugo GARCIA – Joan FEVER

↪ Elle informe des prochaines réunions et manifestations organisées par le DNF

1. Réunions du Comité de Direction pour la saison 2020-2021 :
 1. Mardi 7 juillet 2020
 2. Mardi 25 août 2020

1. Manifestations récurrentes organisées par le District pour la saison 2020-2021 :
 1. Rentrée des éducateurs **par catégorie** :
 1. U15/U18 : 29 août 2020 (9h à 12h)
 2. U13 : 5 septembre 2020 (9h à 12h)
 3. U11 : 12 septembre 2020 (9h à 12h)
 4. U7/U9 : 19 septembre 2020 (9h à 12h)
 2. Rentrées du Foot : en attente directives fédérales
 3. Journée Féminine : 3 octobre 2020 (à confirmer)
 4. Assemblée Générale des Arbitres : 6 septembre 2020 (à confirmer)
 5. Assemblée Générale Elective : samedi 31 octobre 2020

↪ Elle informe de la création d'un nouveau club, AS COSSAYE et d'une section féminine à CERCY.

↪ Elle annonce que, pour ne pas pénaliser les clubs qui devaient recevoir des dotations (opérations 2^{ème} étoile et Foot Loisir), une remise sera faite sur le parking du District (pour respecter les consignes sanitaires). Les clubs seront avisés prochainement de la date de cette remise et des horaires.

↪ Concernant l'édition de l'annuaire 2020/2021, elle s'interroge sur l'éventualité d'une impression tardive réalisée après les élections, soit à la mi-novembre ou de l'éditer dès le début de saison en précisant qu'une mise à jour serait faite dès la connaissance du nouveau Comité de Direction. Elle indique également le souhait de certains membres de ne plus faire apparaître les adresses postales.

↪ **Joseph BERFORINI** rappelle que le District a été fondé en 1920 et qu'il a donc 100 ans cette année.

↪ **Alain ALDAX** déclare avoir participé avec la Présidente à une réunion avec Madame Nadia FETTAHI, Conseillère d'Education à la DDCSPP58 afin de faire un point sur les contrats Service Civique. Une nouvelle réunion est prévue le 22 juin prochain avec les clubs qui ont participé à ce projet.

↪ **Dominique ATERO** :

6. Indique que, lors de la réunion de fin de saison de la CDA le 29 mai dernier, il a été décidé que le classement des arbitres serait le même que celui arrêté en fin de saison dernière en raison de l'épisode « COVID-19 ».
7. Propose la nomination des arbitres suivants :
 1. Florian HERVE (La Charité)
 2. Théophile BEZE (Garchizy)
 3. Mathieu BRUNERIE (Guérigny Urzy)
 4. Jorge PAULO ALBERTO (RCNCS)
 5. Yanis MAHDJOUB (RCNCS)

Les membres du Comité de Direction valident à l'unanimité ces nominations et félicitent ces nouveaux arbitres.

↪ **Patrick PONSONNAILLE** déclare avoir de nombreux appels à traiter sur cette fin de saison et insiste sur l'importance de rappeler l'intégralité des règlements sur les procès-verbaux des commissions.

↳ **Sébastien LEMERCIER :**

8. Annonce qu'il effectue de nombreuses visioconférences depuis son domicile dans le cadre des certifications IR2F et également pour le suivi du Foot en Milieu Scolaire avec Anthony ARCHAMBAULT et Laurent BERNARD.
9. Déclare qu'il est important, dans le contexte actuel, de remobiliser les éducateurs en organisant les réunions de rentrée par catégorie.
10. Déploie le manque de débit internet au sein du District entachant le travail de chacun. La Présidente lui indique qu'une étude sera faite pour l'installation de la fibre optique.

↳ **Guy LAVALETTE** annonce que des frais importants sont à prévoir en raison de fuites constatées sur la toiture. Il propose de solliciter des devis auprès de professionnels afin d'effectuer une révision complète de celle-ci. Proposition approuvée à l'unanimité.

Fin de la séance à 20h30.

La Présidente du District : Françoise VALLET



Les Secrétaires de séance : Bernard MAY et Cécile TOURNOIS



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.



District de la
Nièvre de
football

COMITE DE DIRECTION DU 9 JUIN 2020

ANNEXE

1. ÉVÉNEMENTS, INVITATIONS

Décès :

1. De la maman de Monsieur Paul GUERIN, CTR Responsable du Plan de Performance Fédéral à la Ligue Bourgogne-Franche-Comté.
 2. De Monsieur Daniel POTRON, ancien membre actif du District de l'Yonne.
- La Présidente et les membres du Comité de Direction adressent leurs sincères condoléances aux familles.

Naissance :

1. Faire-part reçu pour la naissance de la petite Eline, fille d'Elodie et de Nicolas TREPKA, Conseiller Technique au District. Remerciements.

Invitations :

1. Du CDOS pour son Assemblée Générale le 13 mars 2020 à Coulanges Les Nevers.

2. Nièvre Handisport : Assemblée Générale Ordinaire le 14 mars 2020.
3. Du Crédit Agricole Centre Loire pour son Assemblée Générale le 18 mars 2020 à Nevers.
4. De l'UFOLEP pour son Assemblée Générale le 20 mars 2020 à Marzy.
5. De Monsieur Frédéric FONTENIAUD, co-Président du club de Fourchambault, pour son mariage le 5 septembre 2020.
6. De la MTN-Prévention pour son Assemblée Générale Ordinaire le 23 juin 2020 à Nevers. La Présidente s'est excusée.
7. Du club de l'AS Fourchambault pour son Assemblée Générale le 18 septembre 2020.

2. COURRIERS, COMMUNICATIONS

Instances fédérales :

1. LFA : invitation à la Journée des Bénévoles fixée le 25 avril 2020 à Paris.
2. LFA : circulaire n° 1 concernant le National Beach Soccer Féminin 2020.
3. Hotline-RH : matinée d'informations relative à l'offre de service en matière de droit social et d'accompagnement RH en lien avec la LFA le 24 mars 2020 à Tomblaine. *Annulation de l'ensemble des réunions RH.*
4. DTN : invitation pour le match France/Ukraine le 27 mars 2020.
5. FFF : modification du protocole d'avant-match pour l'ensemble des compétitions nationales, les joueurs et les acteurs du jeu sont invités à ne plus se serrer la main après la présentation des équipes.
6. Direction Médicale : 13^{ème} réunion annuelle « Un District – Un Médecin » le 27 mars 2020 à Paris.
7. LFA : questionnaire retour sur expérience territoires pilotes « Mutualisation des compétences ».
8. LFA : supports et informations réunion Foot Loisir du 5 mars 2020.
9. LFA : arrêté du 9 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19.
10. FFF : courrier du Président, Noël LE GRAET, sur les violences sexuelles.
11. FFF : instructions relatives au coronavirus « La FFF suspend l'ensemble de ses compétitions ».
12. Direction de l'Administration Générale : COVID-19 adresse mail dédiée, préconisations et accompagnement fédéral.
13. LFA : contrat d'objectifs 2019-2020.
14. LFA : PV Bureau Exécutif du 4 mai 2020 (annulation séminaires des Conseillers Techniques prévus en juin 2020) et du 18 mai 2020.
15. CFA : informations sur les classements des arbitres.
16. LFA : soutien du mouvement sportif aux clubs avec le lancement de la plateforme « Soutiens ton club ».
17. LFA : service civique, déploiement 2020/2021 (enveloppe de 9 candidats pour la LBFCF ; contrat de 7 mois max.).
18. LFA : éléments informatifs sur la prise de licence dématérialisée.
19. FFF : communiqué de presse du Président, Noël LE GRAËT, relatif aux aides au Football Amateur (300M€ sur 3 ans) et à la reprise d'activité au sein des clubs.
20. Magazine Médifoot déc 2019/janv 2020. En consultation.

Infos Ligue :

1. Inter Ligues U16 du 24 au 27 février 2020 à Houlgate.
2. Stage régional Futsal U15 et U18 les 27 et 28 février 2020 à Dijon. Félicitations aux jeunes joueurs nivernais qui ont participé (V. GIRAUDON Cosne, L. MARTIN TRAIN et H. SAVANE FC Nevers 58, K. WINSTERSHEIM Snid encadrés par A. ARCHAMBAULT).
3. Réunion « groupe de travail règlements jeunes » le 12 mars 2020 par visioconférence.
4. COVID-19 : report journée de compétitions du week-end des 14 et 15 mars 2020.
5. Réunion Cellule Régionale FAFA le 3 avril 2020.
6. Communiqué de presse : la LBFCF et ses Districts suspendent l'ensemble de leurs activités sportives.
7. Médailles et plaquette Ligue (15 juin 2020).
8. Médailles fédérales promotion 2019 (10 juin 2020).
9. Campagne licences 2020/2021.

10. Résultats Arbitres-Assistants et candidats Fédéraux Burgo-Comtois. Félicitations.

Autres institutionnels :

1. DDCSPP58 : enquête sur la féminisation des instances dirigeantes des comités départementaux.
2. Conseil Départemental : réunions publiques d'information sur la deuxième édition du Budget Participatif Nivernais.
3. Préfecture de la Nièvre : appel à candidature Service National Universel.
4. DRJSCS Bourgogne-Franche-Comté : offre de formation civique et citoyenne à distance aux volontaires en Service Civique.
5. DDCSPP58 : nouveau protocole ACM sans hébergement.

Divers :

1. CDOS 58 : appel à projet FDVA 1 « soutien aux projets de formation des bénévoles ».
2. Nièvre Handisport : séance découverte de natation handisport le 25 mars 2020 à Nevers.
3. CDOS 58 : campagne FDVA 2 « soutien au fonctionnement et aux projets innovants ».
4. ADESS 58 : formation gratuite « Réseaux Sociaux » les 15 et 22 avril 2020.
5. CDOS 58 : lancement du concours Femmes et Sport 2020.
6. Université de Bourgogne Franche-Comté : formation universitaire 3 jours/mois « se former pour structurer et développer son association » débutant le 1^{er} octobre 2020.
7. CDOS 58 : formation gratuite « comptabilité associative simplifiée informatisée sur le logiciel CASICO ».
8. CDOS 58 : expérimentation de la « carte passerelle » à destination des élèves de l'école primaire afin de les orienter à prendre une licence fédérale.
9. Magazines Adess Infos fév./juin 2020. En consultation.



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE
Samedi 31 octobre 2020 à IMPHY (salle des fêtes)
Planification

18/03/20	• Adresser le cahier des charges au club organisateur (SNID).
28/08/20	• 2 mois avant , annoncer l'AG sur le journal électronique et le site internet ainsi que l'appel à candidatures (scrutin de liste), vœux, candidatures organisation prochaine AG.
30/09/20	• 1 mois avant envoyer les invitations.
01/10/20	• 30 jours avant : date limite envoi des candidatures en recommandé avec AR (scrutin de liste), vœux, candidatures organisation prochaine AG.
Entre 2 et 16/10/20	• Entre le 2 et le 16 octobre , examen des candidatures par la Commission de Surveillance
16/10/20	• 15 jours avant : <ul style="list-style-type: none">○ Publier sur le journal électronique et le site internet le compte rendu d'activités des commissions.○ Adresser aux clubs via NOTIFOOT le dossier complet (ordre du jour, pouvoir, l'identité des candidats, le programme des candidats, vœux, modifications statuts, comptes, candidatures organisation prochaine AG, plan...).



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES AIDES AU FOOTBALL AMATEUR PORTÉES À 300 M€ SUR TROIS ANS

Réuni ce jour, le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football a acté la mise en place d'un fonds de solidarité exceptionnel pour soutenir la reprise d'activités des clubs amateurs et faire face aux répercussions économiques de la crise du Covid-19 lors du démarrage de la saison 2020-2021.

Ce fonds de solidarité, alimenté par la FFF, les Ligues et Districts, s'élèvera à un total d'aides supplémentaires aux clubs de 30 M€. Il sera destiné aux 14 000 clubs amateurs de l'ensemble du territoire et viendra conforter le budget 2019-2020 déjà alloué au football amateur (86 M€) que la FFF a maintenu en intégralité en dépit de l'arrêt de l'ensemble des activités et compétitions depuis le 13 mars dernier. Malgré l'impact de la crise du Covid-19 sur leurs recettes, la FFF, les Ligues et les Districts accroissent leur engagement historique en faveur du développement du football amateur dont le rôle éducatif et social est essentiel.

Depuis 2018, la FFF a consacré un total de 300 M€ d'aides en faveur du football amateur sur trois saisons (2018-19, 2019-20 et 2020-21). L'ensemble de ces efforts auxquels il convient d'ajouter le renforcement de la solidarité financière du football professionnel vont permettre de dépasser la barre historique des 100 M€ d'aides allouées au football amateur pour la saison 2020-2021.

Le détail des aides du fonds de solidarité pour les clubs amateurs :

- **Chaque club amateur percevra 10€ par licencié.** Cette aide financée par la FFF, les Ligues et les Districts sera créditée sur le compte des clubs

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

concernés à partir du mois de juillet. **Les clubs pourront s'inscrire dès aujourd'hui par le biais d'un questionnaire en ligne pour bénéficier de ce fonds.**

- **Une dotation en ballons pour un total de 3 M€** pour les clubs les plus fragiles (- de 100 licenciés).
- **Une augmentation des aides à l'emploi et à la formation** dans les clubs à hauteur de 1,25 M€

Ces actions seront complétées par un accompagnement spécifique de la FFF en faveur des clubs nationaux, comme le feront les Ligues et les Districts pour les clubs de leurs territoires. Le détail de ces aides FFF pour la saison 2020-2021 :

- Revalorisation de 20% du montant des licences clubs attribués par la FFF pour les clubs de N2, N3 et D1 Futsal (+ 870 000 euros)
- Création d'une aide de 5 000 euros pour chaque club de D2 Féminine
- Revalorisation des indemnités kilométriques (+ 600 000 euros) pour l'ensemble des clubs nationaux
- Revalorisation des indemnités de la Coupe de France féminine (+ 400 000 euros)

6 M€ pour les clubs de D1 Arkema (féminine)

Le comité exécutif de la FFF a de plus acté le renforcement de l'accompagnement des clubs féminins de D1 Arkema grâce à la solidarité du football professionnel (convention FFF-LFP). Cette enveloppe d'aides spécifiques supplémentaires s'élèvera à 6 M€ pour la saison 2020-2021.

Paris, le 4 juin 2020

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62

Réunion électronique : 27 mai 2020

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres présents : MM BUCHETON – LAVALETTE – MAY – MEIGNEN – NOGUES

1. DISPOSITIONS FINANCIERES

Suite au bureau du Comité de Direction du 08 mai 2020, il a été décidé de repousser le relevé C initialement prévu au 30-04 au 31-05 (payable au 30 juin 2020).

Le relevé D quant à lui était toujours prévu au 30 juin 2020.

Or, compte tenu du peu d'opérations actuellement en compte résultant de la crise sanitaire, le relevé C initialement prévu au 31/05/2020 et le relevé D initialement prévu au 30/06/2020 sont annulés et remplacés par 1 seul et dernier relevé qui sera émis au 15/06/2020 et payable au 31/07/2020.

La Présidente du District : Françoise VALLET
Le Secrétaire de séance : Bernard MAY



Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'appel du District dans un délai de 7 jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 3.1.1. et 3.4.1.2 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Réunion 02 juin 2020 à Varennes-Vauzelles

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres présents : MM. BUCHETON, MAY, NOGUES

Membre excusé : MM. LAVALETTE, MEIGNEN

1. COURRIERS

1.1. Courrier de Mme COTET de CERCY

Objet : renseignements au sujet de la création d'une équipe féminine seniors à CERCY

La Présidente lui a répondu en lui précisant tous les critères d'une création validés lors du CD du 7 mai 2019. A la suite de ce courrier, un RDV a été demandé par des joueuses pour examiner la situation. La Présidente les recevra avec Nicolas TREPKA.

1.2. Courrier de M. NOLIN Président de LUTHENAY

Objet : les obligations d'équipes de jeunes

Pris note. Cependant, une étude va être faite sur les obligations dans les autres districts de la LBFC.

1.3. Appel téléphonique de M. CHARVOT Président du club de CLAMECY

Objet : l'avenir de ses équipes jeunes pour la saison prochaine

La présidente et Nicolas TREPKA vont étudier le dossier afin d'accompagner le club.

2. RÉFLEXION SUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS 2020/2021

2.1. Seniors

Dans l'attente du PV de la LBFC suite à une audition d'un club nivernais et du PV du DNF suite à un appel, la commission des Statuts et Règlements ne peut à ce jour travailler sur les accessions et rétrogradations.... Le bureau espère que ce dossier pourra être validé lors du prochain CD du 9 juin.

2.2. Jeunes

La commission travaille sur plusieurs hypothèses de calendriers en attendant la date officielle de reprise des championnats.

3. PROPOSITION DE MÉDAILLES

Des propositions de Médailles Fédérales doivent être retournées à la LBFC pour le 10 juin, celles pour les Médailles Ligue pour le 15 juin.

4. REMISE DOTATIONS

4.1. Opération 2^{ème} étoile

8 clubs sont en attente de leurs dotations pour lesquelles une remise officielle au DNF avait été prévue. Afin de ne pas pénaliser les clubs, une remise sera faite en extérieur, club par club, pour bien respecter les consignes sanitaires liées au COVID 19
Le jour sera fixé ultérieurement.

4.2. Foot loisirs

3 clubs sont concernés et seront aussi invités à retirer leurs dotations dans les mêmes conditions.

5. LES DOSSIERS INSTITUTIONNELS

Le Dossier ANS (ex CNDS) du District a été finalisé pour le 31 mai. Au niveau des clubs, 9 ont également déposé un dossier.

Au niveau du dossier de subventions auprès du Conseil Départemental, Françoise VALLET, Christophe NOGUES et Guy LAVALETTE échangeront par visioconférence sur les actions envisagées pour la nouvelle convention de 3 ans.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. Alain BUCHETON soulève les difficultés rencontrées par les techniciens pour faire des visioconférences. La présidente informe que l'étude de l'installation de la fibre a été stoppée suite à la pandémie. Elle informe aussi que des fuites d'eau ont été remarquées dans 2 salles : des travaux sont à prévoir....

6.2. Prochain CD : mardi 9 juin 2020

L'ordre du jour portera essentiellement sur la validation des accessions et rétrogradations.

La séance est levée à 20h15.

La Présidente du District : Françoise VALLET



Le Secrétaire de séance : Bernard MAY

